



Héritier & créancier de la succession

Par **hypoccampe**, le **24/10/2013** à **19:04**

Bonjour,

Mon neveu bloque la succession de mes parents, il reste inerte, même a l'article 771

En effet, les récompenses ont générées une créance de ma mère d'une valeur de 89.524 euros

étant seul héritier de mon père, 2 héritiers pour ma mère

Je n'ai rien eu de mon père

Ma mère m'a donné 24.000 euros après le décès, que j'ai déclaré.

L'actif 106.650 euros représenté par une maison valeur de 90.000 et quelques liquidités

Le passif 181.227 euros

Le notaire à fait le décompte de la sorte

Actif 106.650/2

le neveu doit régler 89.524

Etant donné qu'il soit resté inerte à l'article 771 le notaire l'a convoqué au partage, il ne s'est pas présenté

étant donné la situation, je suis allé rencontré un avocat, pour une sommation pour un partage à l'amiable

S'il ne réponds pas à cette dernière sommation

Ma question " puis-je demander la vente de la maison .

ayant un acheteur qui attends depuis + d'un an.

et bloqué les fonds chez le notaire (question a laquelle j'ai pas pensé poser a l'avocat)

d'autant plus que j'en suis a 9.800 euros de frais d'entretien (ass.TF.Gaz pour chauffer-ent.chaudière et refait une partie de la toiture endommagée (l'eau de pluie à l'intérieur)

Merci